

## OFFRE DE REMBOURSEMENT

### Carnaval RUBIES 2026

**Pour 2 déguisements ou accessoires RUBIES achetés simultanément, bénéficiez de 50% remboursés par virement bancaire sur le moins cher des 2 produits.**

OFFRE VALABLE DU 01/02/26 et le 01/03/26

Pour recevoir votre remboursement, il vous suffit de :

- Acheter simultanément entre le 01/02/26 et le 01/03/26, 2 références éligibles parmi les accessoires ou les déguisements des gammes RUBIES de la marque Rubies dans tous les magasins ou sur les sites participants.

– Joindre l'original entier de votre ticket de caisse ou la copie de votre facture avec la date d'achat, le libellé et le prix des produits entourés.

– Découper les 2 codes-barres originaux à 13 chiffres situés sur les produits. – Indiquer vos coordonnées complètes sur papier libre (nom, prénom et adresse postale) – Joindre le bulletin promotionnel original ou photocopié.

– Joindre un RIB comportant les codes IBAN et BIC Envoyer le tout sous enveloppe suffisamment affranchie avant le 15/03/2026 (cachet de la poste faisant foi) à :

**Offre 31668 OPÉRATION Carnaval RUBIES 2026- 31668 CS5004 13748 VITROLLES CEDEX.**

Vous recevrez votre remboursement par virement bancaire sous 4 à 6 semaines environ à réception de votre participation conforme. Un seul produit remboursé par foyer (même nom, même adresse et/ou même IBAN). Timbre remboursé sur demande au tarif lent en vigueur moins de 20g. Offre limitée à la France Métropolitaine (Corse comprise) Belgique, Luxembourg, DROM, Monaco et Andorre. Pour Andorre, la Belgique et le Luxembourg, les remboursements se feront uniquement en Euros par virement bancaire (IBAN obligatoire).

Toute demande incomplète ou non-conforme sera considérée comme nulle. En envoyant votre participation, vous consentez à ce que vos données personnelles transmises soient collectées et traitées par RUBIES dans le cadre de la gestion de l'opération promotionnelle – OP CARNAVAL RUBIES. Les données à caractère personnel sont amenées à être transmises à des sous-traitants et susceptibles d'être transférées hors U.E au Maroc ou à Madagascar. Afin d'être conforme au droit européen, le transfert de ces données est encadré par des clauses contractuelles, pour garantir un niveau de protection suffisant des données à caractère personnel.

